

LA RENTRÉE SE PRÉPARE... À QUI MIEUX MIEUX...

Il ne faut pas s'y tromper, l'Éducation nationale et plus prosaïquement notre école et le monde scolaire que nous aimons et soutenons, chacun à son poste, entre dans une ère de grande turbulence ! Dans le désordre – mais par où commencer en effet ? – la « refondation de l'Ecole de la République » (Ministère) engagée selon la Ministre dès 2013, l'entrée en vigueur de la réforme du collège et des nouveaux programmes (EPI, AP, IMP...), la mise en œuvre progressive de la politique salariale dans les 1^{er} et 2nd degrés inaugurant de nouvelles grilles, le PPCR – comprendre : *Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations* dans la fonction publique –, le « nouveau socle » – l'ancien ayant-il déjà montré ses limites ? –, le renforcement de la liaison interdegrés, etc. constituent un éventail de **bouversements importants, dont les maîtres d'œuvre obligés restent in fine les professeurs des écoles et de l'enseignement secondaire.**

En tout état de cause, le **SNCL-FAEN reste attaché à ce terme de « professeur »**, tant il est simple et limpide et tant il serait simpliste de ne voir en celles et en ceux qui enseignent que de banals « enseignant(e)s », donc des personnels réduits à une fonction unique. Il est étonnant qu'au terme d'une année de préparation à la réforme du collège, par exemple, tellement coûteuse en énergie et en heures de cours sacrifiées, les annonces ne portent jamais sur la question des effectifs en classe, des incivilités nombreuses, des risques liés à la situation intérieure du

pays, de la laïcité en recul, de l'aménagement des fins de carrière – hautement nécessaire – pour les personnels les plus malmenés par la carrière. Oui, certes, voilà bien de vieilles lunes de « professeurs » ! Il était certainement temps avec les décrets de l'été 2014 de « dépoussiérer » le tableau !

Au moins, en ces temps troublés, où, à qui mieux mieux, la charge de travail, l'obligation de présence, les responsabilités des personnels enseignants et d'éducation sont sans cesse rebattues, diversifiées et augmentées, où les carrières s'allongeront, au moins, les « enseignants » tiennent encore à affirmer que le cœur de leur profession est de transmettre, de former des élèves, d'éveiller au mieux les jeunes consciences aux problématiques sociétales, économiques et éthiques qui sont celles d'aujourd'hui. **Et cela doit se faire dans de bonnes conditions d'exercice, comme un service public de qualité l'exige en 2016 !**

Le « système scolaire » devenu complexe et finalement opaque pour nombre de ses usagers et de ses acteurs compte sur *moi*, sur *toi*, compte sur *nous*, alors, au moins, Madame la Ministre, n'oubliez pas les « professeurs » dans votre politique du toujours mieux et du grand chamboulement.

Question : ce vent de réforme, dont chacun aura perçu la visée politicienne et médiatique à quelques mois d'échéances électorales majeures, sera-t-il finalement à même d'endiguer l'échec scolaire sans précédent dans notre pays ?

Florent Durel

« MIEUX RÉMUNÉRÉES, MIEUX ACCOMPAGNÉES, LES NOUVELLES CARRIÈRES ENSEIGNANTES »

Ces paroles pleines de promesses sont extraites du site de l'Éducation nationale, sous la plume de notre ministre, Mme Vallaud-Belkacem. La lecture des différents développements relatifs à la « revalorisation des carrières » et autre « rénovation des parcours professionnels » laisse cependant perplexe et fait craindre **un grand enfumage !**

La première impression qui s'en dégage en effet est, contrairement à l'ambition affichée, le peu de clarté du dispositif de gestion et d'évaluation des professeurs censé évacuer celui actuellement en vigueur.

Dès la rentrée 2017, un système de classe normale d'environ 20 ans de carrière, elle-même suivie d'une hors-classe accessible à tous, entrerait en vigueur, puis, pour certains encore en activité au bon moment et remplissant certaines conditions professionnelles, **une classe exceptionnelle de création nouvelle** est annoncée.

La ministre fait reposer dorénavant la progression de carrière sur **quatre rendez-vous professionnels**, vers 7 ans, 13 ans, 20 ans de carrière, le dernier rendez-vous étant censé préciser au professeur ses perspectives et les modalités d'accès à la nouvelle classe exceptionnelle. Exit donc les inspections traditionnelles en présence des élèves, place au « huis clos » dans le bureau du principal – en présence donc du chef d'établissement !

Cette classe exceptionnelle créée selon nous une nouvelle inégalité entre les personnels, peu à même d'apporter la reconnaissance dont les enseignants ont besoin au vu des difficultés et de la longueur accrue des carrières. Qui peut croire en effet que l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation pourront être finalement promus à la classe exceptionnelle, quand on annonce que celle-ci pourrait servir d'abord à récompenser des collègues ayant notamment servi 8 ans en éducation prioritaire ou ayant été chargés de tâches ou de missions particulières ? Ce n'est pas le cas ni la possibilité de tous... Dommage !

Les nombreux graphiques et courbes fournis par la Ministre laissent par ailleurs percevoir, malgré l'effort de faire accroire à une meilleure et plus favorable échelle des rémunérations, **que l'accès à la hors-classe sera finalement un peu plus tardif pour tous et celui à la classe exceptionnelle très restreint.** Les collègues apprécieront les explications en consultant la page suivante du site ministériel :

<http://www.education.gouv.fr/cid102564/comprendre-les-nouvelles-carrieres-enseignantes.html>

Alors, mieux rémunérées, mieux accompagnées, les nouvelles carrières ? Ceux qui seront prêts à certaines concessions concernant leurs conditions d'exercice et de déroulement de carrière y croiront peut-être.

SNCL-FAEN Strasbourg

4 impasse des Sapins
67460 SOUFFELWEYERSHEIM



Tél. : 03 69 36 06 24

Mèl : sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr

NOUS CONTACTER

Informez-vous régulièrement



www.sncl.fr

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

DERNIÈRE MINUTE ! SUPPRESSION DE LA PRIME « 3 HSA »

Un décret paru au B.O. du 30 août 2016 abroge la prime de 500 euros créée en 2008 et réservée aux enseignants du second degré qui assuraient au moins 3 HSA.

C'est à ce genre de mesure, prise le 12 juillet en CTMEN, qu'on juge à la fois **le peu de considération** que la Ministre accorde aux enseignants engagés et désireux d'effectuer des heures supplémentaires et **la faiblesse, voire la compromission de certains** syndicats subventionnés – réputés « réformistes » – hormis le SNALC ayant apparemment été le seul à voter contre !

Le SNCL-FAEN, bien que non attaché à ce système de primes en tout genre et à la multiplication des heures

supplémentaires dans le service des enseignants, n'étant pas présent au CTMEN, n'a pu que prendre acte de cette suppression. Toutefois, le signal envoyé par les syndicats présents et votant au CTMEN a peu de chance d'être compris par les collègues concernés, notamment cette année où ils avaient pu s'engager en toute confiance dans la prise en charge de 3 HSA...

Madame la Ministre, en **plein protocole de revalorisation des carrières** (PPCR), la fin de cette prime, au fond modeste et touchant peu de professeurs, constitue **un signal pourtant paradoxal** pour les collègues concernés et l'ensemble du corps professoral !

Florent Durel

SNCL-FAEN – SECTION ALSACIENNE 2016/2017

Votre section académique compte de nombreux **adhérents** ainsi que de nombreux **sympathisants**.

Ces derniers, non adhérents, ont contacté à un moment ou un autre les responsables académiques pour une question administrative, de gestion de carrière ou pour des difficultés personnelles ou professionnelles. Dans tous les cas, **les responsables académiques ont été présents**, à l'écoute et ont su trouver des solutions en liaison avec les services rectoraux de gestion des personnels.

Le SNCL-FAEN, proche de tous les personnels enseignants et d'éducation, accompagne toute personne, fonctionnaire, fonctionnaire stagiaire, contractuel(le), étudiant(e) de Master qui en fait la demande dans le suivi de son dossier et le règlement de ses problématiques administratives, notamment auprès du Rectorat.

Pour toute question, veuillez adresser un courriel à : sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr

ou par téléphone :

Florent DUREL

Co-secrétaire académique

Commissaire paritaire « Certifiés »

Tél. 03 69 36 06 24 (de préférence les samedis matins)

Vincent VERNET

Co-secrétaire académique

Commissaire paritaire « PEGC »

Tél. 06 87 83 57 03 (de préférence les mercredis après-midis)

Egalement à votre service :

Raymonde DELACOUR

Trésorière académique

Tél. 03 69 02 04 06

Alain HANSEN

Relation avec les retraités

Tél. 05 56 59 95 58

AVIS DE DÉCÈS

La section de Strasbourg a la tristesse d'informer l'ensemble des collègues du SNCL-FAEN de la disparition, à l'âge de 73 ans, de leur collègue et ami **Jean-Pierre BINDI**.

Au terme d'un engagement syndical de presque 50 ans, la maladie a emporté notre collègue, resté actif à la retraite, positif et toujours bienveillant en Conseil académique.

Jean-Pierre a participé durant de nombreuses années à l'élaboration et à la diffusion du bulletin académique de la section. Son apport et son professionnalisme ont été une grande aide pour la section. *Merci Jean-Pierre !*

L'enterrement est fixé au 22 septembre 2016, à Kingersheim (68). Nos pensées accompagnent le défunt et sa famille.